



*Enfin un statut reconnu au niveau européen  
pour les experts en évaluation immobilière français.*

## **La Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM accréditée par TEGoVA pour l'attribution de la certification REV**

**TEGoVA (The European Group of Valuers' Associations) est une organisation européenne d'experts immobiliers regroupant 39 associations dans 24 pays, soit 120.000 professionnels. Elle vient d'accorder à la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM, l'un de ses cinq membres français, l'accréditation REV (Recognised European Valuer).**

Depuis sa création en 1977, le principal objectif de TEGoVA a été de mettre au point, à l'échelle européenne, un référentiel en matière d'évaluation et d'expertise immobilières, afin qu'il soit appliqué par tous les experts membres des associations nationales. La création de ce référentiel a abouti à la certification européenne REV, reconnaissance des qualifications professionnelles des experts évaluateurs.

Cette certification est attribuée individuellement aux experts qui en font la demande sur présentation d'un dossier complet. Devant faire valoir leurs qualités et leur expérience professionnelles, les candidats doivent produire un certain nombre de documents et d'attestations et communiquer deux rapports d'expertise récents. La certification est attribuée pour une période de cinq ans, à l'issue desquelles l'expert titulaire doit faire une demande de renouvellement.

En obtenant fin 2008 de TEGoVA l'accréditation lui permettant d'accorder la certification REV à ses membres, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM fait avancer la cause de l'expertise immobilière dans notre pays. Rappelons en effet que, malgré des demandes répétées, les pouvoirs publics français n'ont jamais souhaité reconnaître officiellement cette profession et, partant de là, lui conférer un statut officiel.

Avec la certification REV, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM va pouvoir donner à ses membres répondant aux critères du référentiel TEGoVA une vraie reconnaissance. Elle garantit en effet aux donneurs d'ordre (collectivités locales, administrations, entreprises, particuliers, SCPI, banques...) la compétence et le sérieux de l'expert qu'ils missionnent. Par ailleurs, l'expertise réalisée par un professionnel certifié REV acquiert une portée européenne et peut donc être produite lors d'échanges entre partenaires internationaux.

### **A propos de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM ...**

Créée en 1973, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM est une organisation professionnelle nationale représentative d'experts en évaluation immobilière. Elle rassemble plus de 700 professionnels, tous membres de la FNAIM, qui exercent leur mission en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. La Chambre veille au respect rigoureux des règles déontologiques de la profession et défend les valeurs communes de ses adhérents, fondées sur l'impartialité, la rigueur, le sens des nuances et le savoir-faire. L'une de ses missions principales est de garantir un niveau de compétences élevé de chacun de ses membres. A cet effet, elle a mis en place un système de formation professionnelle continue et propose, chaque année de nombreux séminaires.

### **Contact Presse**

**Galivel & Ass. - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02**

2, rue Kléber - 92309 Levallois Cedex - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - www.galivel.com

**CHAMBRE DES EXPERTS IMMOBILIERS DE FRANCE – FNAIM**

129, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris / Tél. : 33 (0)1 53 76 03 52 – Fax : 33 (0)1 45 62 88 43

e-mail : chambrenationale@expertfnaim.org – www.experts-fnaim.org